

2025 - 2026

**IUT** Tours  
Information  
Communication

**EPJT**  
École publique  
de journalisme  
de Tours

# Guide ÉTUDIANT

**MASTER DE  
JOURNALISME**

**Information Communication**  
UFR Lettres et Langues



**univ**ersité  
de **TOURS**





# Table des **matières**

4 L'UNIVERSITÉ DE TOURS

5 L'IUT DE TOURS

8 RÈGLEMENT DES ÉTUDES MASTER

13 INFORMATIONS PRATIQUES

20 ADRESSES UTILES

# L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Créée en 1970, l'Université de Tours est constituée de 12 composantes : 8 facultés (Unités de Formation et de Recherche - UFR), 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT), 1 école d'ingénieurs (Polytech') et un Institut des Administrations et des Entreprises (IAE).

Un site universitaire est implanté à Blois.

**L'université est dirigée par un président, élu pour 4 ans.**



**Pierre Gabette**  
Directeur général des services

**Kevin Neuville**  
Directeur de cabinet

■ 15 Vices-présidents :

**Véronique Abasq**  
Santé et accompagnement social  
des étudiantes et étudiants

**Daniel Alquier**  
Recherche

**Thierry Brouard**  
Numérique, Intelligence Artificielle,  
Audiovisuel

**Stéphanie Carrez**  
Formation

**Alexis Chommeloux**  
Vie Etudiante, Vie de Campus,  
Culture et Sport

**Patricia Coutelle**  
Formation Professionnelle, Continue  
et Apprentissage

**Stéphanie Germon**  
Relations Internationales

**Nathalie Guivarc'h**  
Valorisation, Partenariats

**Emmanuel Néron**  
Moyens, Emplois, Immobilier

**Claude Ophèle**  
Relations Humaines, Dialogue Social,  
Affaires Juridiques

**Melpomeni Papadopoulou**  
Innovations pédagogiques

**Olivier Pichon**  
Transition Ecologique et Sociétale

**Laurence Taconnat**  
Egalité Femmes-Hommes, Lutte  
contre les Discriminations, Handicap

**Patrick Vourc'h**  
Science Avec et Pour la Société,  
Ecoles Doctorales

**Anna FEKETE**  
Etudiants

## EN CHIFFRES



8 facultés



2 IUT



1 Ecole d'ingénieurs



1 IAE



30000 étudiants\*



Des services  
aux étudiants



35 unités de recherche

\*rentrée 2024

# L'IUT DE TOURS

## 2 sites géographiques

### ■ SITE JEAN LUTHIER (TOURS NORD)

5 départements de Formation

- Carrières Sociales
- Génie Biologique
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Information - Communication
- Techniques de Commercialisation

Site Jean-Luthier  
29 rue du Pont Volant  
37082 Tours Cedex 2

Accès en Bus :  
Ligne 2

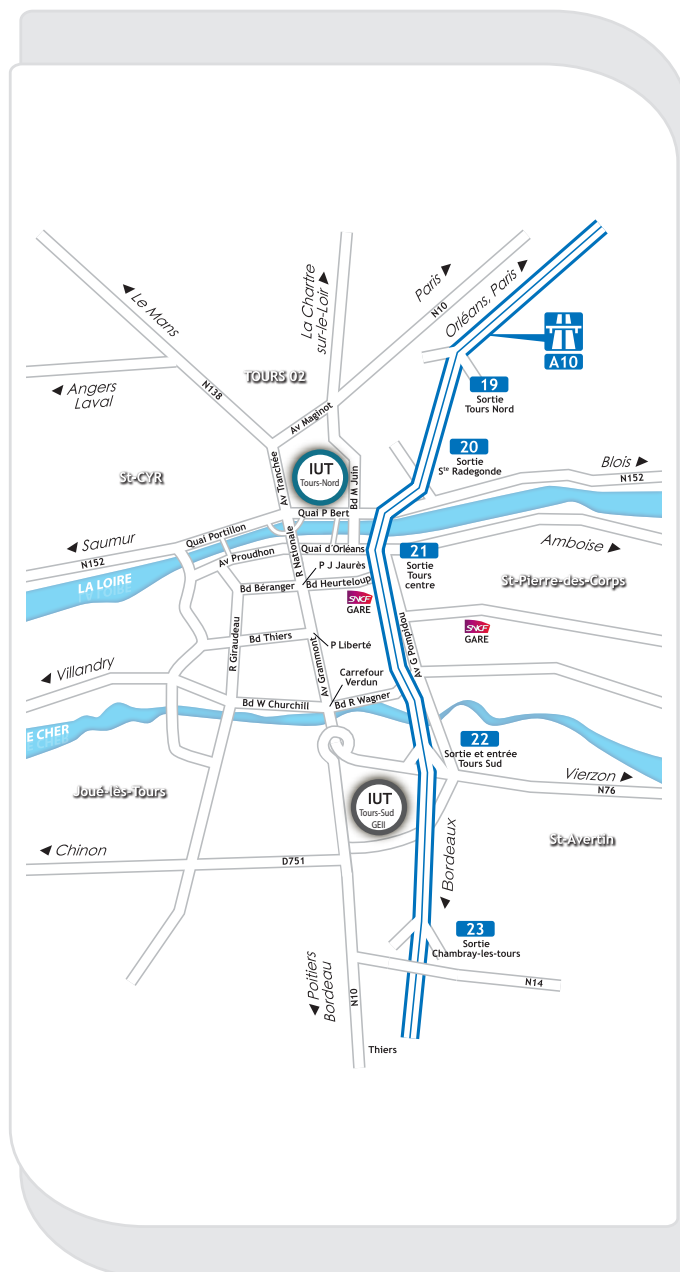
### ■ SITE GRANDMONT (TOURS SUD)

1 département de Formation

- Génie Électrique et Informatique Industrielle

Site Grandmont  
Avenue Monge  
37 200 Tours

Accès en Bus :  
Ligne 2, 5, 9A, 9B, 11



Pour + d'infos, consultez le site de l'IUT : [iut.univ-tours.fr](http://iut.univ-tours.fr)

## L'organisation administrative de l'IUT

L'IUT est administré par un conseil d'IUT, composé de 36 membres : élus enseignants, étudiants, personnels techniques et administratifs ainsi que des représentants des collectivités territoriales, des organisations professionnelles et des organisations salariées et patronales.

Ce conseil est présidé par un membre du conseil, élu parmi les représentants extérieurs à l'IUT. Il élit le directeur de l'IUT, construit la stratégie de développement de l'IUT, approuve les adaptations locales aux programmes d'enseignements nationaux proposés par les départements, adopte le budget, valide les règlements des études et prend toute décision relative au fonctionnement de l'IUT.

Le directeur de l'IUT est assisté par un conseil de direction, constitué des chefs de département et de la responsable administrative. Ce conseil donne son avis sur les activités liées à la vie de l'IUT telles que, par exemple, la répartition des moyens financiers, matériels ou humains pour le bon fonctionnement de l'institut.

L'ensemble des fonctions administratives et des services aux étudiants se trouve sur le site Jean Luthier.

### DIRECTION



#### Directeur

Jean-Charles LE BUNETEL

#### Directrices adjointes

Delphine CLÉMENCEAU-HINDY  
Chargée de la communication

#### Nathalie LÉVY

Chargée de l'offre de formation  
et de la pédagogie

Bâtiment A  
Bureau A0060  
02 47 36 75 80

**Franck Bordas**  
Président du Conseil de l'IUT

**Responsable Administrative**  
**Caroline GONZALEZ**

Bâtiment A  
Bureau A0030  
02 47 36 75 80

**Secrétariat de Direction**  
**Christine FONTAINE**

Bâtiment A  
Bureau A0050  
02 47 36 75 80

**Service financier**  
**Stéphanie CHICAN**

Bâtiment A  
Bureau A0010  
02 47 36 75 06

#### Chargé(es) de mission

##### Numérique

**Bertrand BILLAUT**

Bâtiment A  
Bureau A160  
02 47 36 76 07

##### Relations internationales

**Agnes BRUGEROLE DE FRAISSINETTE**

##### Vie étudiante

**Laëtitia BONTEMPS**

## LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS



Pour tout savoir sur les horaires d'ouverture, consultez le site de l'IUT : [iut.univ-tours.fr](http://iut.univ-tours.fr)

### Service de la Scolarité Mylène DELGADO-REINA

Bâtiment A  
Bureau A0120  
02 47 36 75 81

### Bibliothèque universitaire Sandrine FOUQUET

Bâtiment C  
1er étage  
02 47 36 75 10

### Service Audiovisuel Arnaud LECOUTEY

Bâtiment E  
Bureau E4030  
02 47 36 75 60

Magasin pour l'emprunt de matériel

### Accompagnement documentaire et relais d'informations et d'ouverture socioculturelle

#### Laurence Behocaray

Bâtiment A  
Bureau A1050

### Service Informatique Sébastien THÉVENET

Bâtiment E  
Bureau E1150  
02 47 36 75 17

### Relais Com Sandrine GAUTHIER

Bâtiment A  
Bureau A0140  
02 47 36 75 14

### Service de Formation Continue et d'Alternance (SeFCA)

#### Sandrine HADJI

Bâtiment A  
Bureau A1060  
02 47 36 75 40

### Centre de ressources en langues

Bâtiment E  
4e étage  
02 47 36 76 75

## L'IUT en quelques chiffres

6

Départements de formation

1

MASTER

1800

Etudiants

17

Parcours de BUT

140

Enseignants permanents

1

Service de formation continue

450

Chargés de cours

1 CRL

2

Licences professionnelles

60

Personnels administratifs et techniques

1 BU

# Règlement des études du Master

Le département Information-Communication de l'IUT de Tours, via l'École publique de journalisme de Tours (EPJT), se voit confier l'opérabilité matérielle et pédagogique du master de journalisme de la faculté des Lettres et Langues de l'université de Tours.

## I - DÉROULEMENT DES ÉTUDES

### A - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

### B – DISCIPLINE GÉNÉRALE

**La présence à tous les cours (CM, TD et TP), stages et, d'une manière générale, à toutes les activités universitaires organisées par l'équipe pédagogique est obligatoire.** Le contrôle de l'assiduité est placé sous la responsabilité de chaque enseignant concerné ; la présence aux autres activités universitaires et aux stages est contrôlée par le directeur des études.

**Sauf cas de force majeure, les rendez-vous, même professionnels, doivent être programmés par les étudiants en dehors des horaires d'enseignement.**

Toute absence prévisible à un CM, TD ou TP ou à d'autres activités universitaires relevant des cursus sera signalée à l'avance par écrit au directeur des études, accompagnée des pièces justificatives et déposée au secrétariat pédagogique du département Information-Communication. L'étudiant en avertira également le (ou les) enseignant(s) concerné(s).

Toute absence non prévisible devra faire l'objet d'une justification par écrit dans les 48 heures du retour de l'étudiant selon les modalités suivantes : retrait d'une feuille d'absence au secrétariat pédagogique à compléter, accompagnée des pièces justificatives, et à déposer au secrétariat (le cas échéant dans la boîte aux lettres).

### C – Modalité de contrôle des connaissances

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

### Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ». Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

### D – COMPENSATION – CAPITALISATION - REPORT DE NOTES – VALIDATION

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

**Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;**

- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

### E - ORGANISATION DES SESSIONS D'EXAMENS

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

### F - JURY

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement de la première année de master des masters sélectionnant à l'entrée de la première année n'est pas de droit, sauf en cas de situation exceptionnelle décidée par le jury.

Le redoublement de la première année des masters sélectionnant à l'entrée de la deuxième année est de droit. Dans tous les cas, le redoublement de la deuxième année de master n'est pas de droit, sauf situation exceptionnelle décidée par le jury.

## **G - DÉLIVRANCE DU DIPLÔME**

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

## **H – MENTION**

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## **I - PUBLICATION DES RÉSULTATS – COMMUNICATION DES COPIES**

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail. Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

## II – RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET MESURES DISCIPLINAIRES

D'une manière générale, tout comportement jugé répréhensible peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### A – COMPORTEMENTS ET ATTITUDES

L'IUT de Tours est un lieu de vie. Les enseignants doivent pouvoir y poursuivre dans de bonnes conditions leurs enseignements, les étudiants, leurs études, et les personnels non enseignants, leurs missions.

1/ Les règles de courtoisie, de respect et de décence s'appliquent à toutes les relations entre tous les acteurs.

2/ Les rapports établis entre les personnels enseignants, les personnels non-enseignants et les étudiants, sont au cœur du bon fonctionnement de l'IUT : chaque membre doit être assuré du respect de ces règles à son égard.

3/ La tenue vestimentaire de chacun doit être correcte et décente. Elle doit être également compatible avec les normes de sécurité des enseignements dispensés.

4/ Un étudiant dont le langage ou le comportement ne seraient pas corrects et adaptés à l'égard de tout personnel peut faire l'objet de sanctions.

### B - DÉROULEMENT DES CONTRÔLES ET FRAUDES

La régularité matérielle du déroulement des examens et contrôles est précisée dans le règlement de scolarité de l'IUT de Tours, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de documents et appareils (calculatrice, téléphone portable...).

En cas de fraude ou de tentative de fraude :

- les documents ou appareils interdits sont confisqués sur le champ ;
- le candidat poursuit son épreuve ;
- un procès-verbal contresigné par le(s) surveillant(s) et par l'auteur de la fraude est transmis au Directeur de l'IUT. Si l'auteur de la fraude refuse de contresigner, ce refus est porté au procès-verbal (décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié) ;
- le candidat s'expose à être poursuivi devant la section disciplinaire du Conseil d'Administration de l'Université qui pourra prononcer contre lui une sanction allant jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur français.

Le plagiat est assimilé à une fraude et peut faire l'objet de sanctions.

### C - UTILISATION DES LOCAUX, DES MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES ET DES SERVICES COMMUNS DE L'IUT

#### 1 - INFORMATIQUE ET RÉSEAUX

Tout utilisateur des moyens informatiques et des réseaux mis à sa disposition à l'IUT devra être obligatoirement signataire de la «Charte de l'Université de Tours pour le bon usage de l'informatique et des réseaux», approuvée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 1996.

#### 2 - CENTRE DE DOCUMENTATION, AUDIOVISUEL

Tout utilisateur doit respecter les règlements intérieurs qui fixent les conditions d'accès et d'utilisation des documents et matériels mis à disposition.

Les utilisateurs du Centre de documentation devront prendre connaissance du règlement intérieur du Service Commun de Documentation (SCD) de l'Université de Tours qui s'applique au Centre de Documentation de l'IUT de Tours et qui est affiché dans les locaux.

### 3 - PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Tout prêt de matériel (ordinateur portable, équipement vidéo...) donne lieu à la signature d'un formulaire de prêt avec l'IUT de Tours. La responsabilité civile de l'emprunteur est engagée dès lors que le matériel est utilisé hors de l'IUT.

### 4 - SANCTIONS

Tout utilisateur s'expose en cas de vol, détérioration volontaire, utilisation illicite des moyens informatiques... : - à la réparation du préjudice ; - à l'exclusion temporaire des services communs ; - à des poursuites pénales prévues par la loi. De la même façon, tout comportement considéré comme répréhensible peut faire l'objet de sanctions disciplinaires.

### D - BIZUTAGE

Le bizutage, dont la définition correspond à des «actes humiliants ou dégradants» est interdit, conformément aux instructions de la loi n° 98-468 du 17 juin 1998 et de la circulaire ministérielle n° 2000-108 du 17/07/2000. Il est rappelé qu'il s'agit d'un délit pénal défini de la façon suivante : «hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou réunions liées aux milieux scolaire ou socio-éducatif est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 622,45 € d'amende». On peut ajouter que par «actes humiliants ou dégradants» il faut entendre : contraintes, brimades, menaces, vexations, harcèlements... même si la victime est apparemment consentante.

### E - INTERDICTIONS DIVERSES DANS LES LOCAUX DE L'IUT DE TOURS

L'interdiction de fumer et de vapoter est générale et absolue dans tous les locaux de l'IUT conformément aux dispositions du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et du décret n°2017-633 du 25 avril 2017.

**Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans tous les locaux à l'exclusion des halls d'entrée et des salles dédiées. L'usage du téléphone portable est interdit dans les salles de cours et de contrôle.**

### F - VIDÉOSURVEILLANCE - SÉCURITÉ

Par autorisation préfectorale en date du 7 décembre 2006, l'IUT de Tours est sous vidéosurveillance. Tout déclenchement intempestif des alarmes incendie pourra conduire ses auteurs devant la section disciplinaire du conseil d'administration de l'université.

**L'usage des ascenseurs sur les deux sites de l'IUT (site Jean Luthier et site Grandmont pour le département GEII) est strictement réservé aux personnes en situation de handicap et aux personnels de l'IUT. Les ascenseurs des bâtiments C et E sont soumis à un accès règlementé.**

### G - EXERCICES D'ÉVACUATION



Dans le cadre des obligations sécuritaires, la commission préfectorale impose annuellement deux exercices d'évacuation totale des locaux. La direction de l'IUT est chargée des modalités d'organisation. L'évacuation est impérative dès le déclenchement des sirènes. Les points de rassemblement sont indiqués par le logo ci-contre, sur les deux sites de l'IUT.

Des plans d'évacuation sont affichés dans toutes les salles de cours.

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE MASTER 1ÈRE ANNÉE

MASTER JOURNALISME	COEF.	ECTS	CM	TD	TP	Groupes	Heures équiv.TD	Heures par étudiant	Session 1		Session 2		Session 1 RSE		Session 2 RSE		BCC
									Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	
<b>SEMESTRE 7 - S7</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>63</b>	<b>123</b>	<b>151</b>		<b>560</b>	<b>337</b>									
<b>M7.1 Savoirs fondamentaux</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>36</b>	<b>36</b>			<b>90</b>	<b>72</b>									
EP7.1.1 Géopolitique 1	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETO	00:30	2
EP7.1.2 Histoire politique	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	03:00	ETO	00:30	ETÉ	03:00	ETO	00:30	2
EP7.1.3 Economie	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETO	00:30	2
EP7.1.4 Droit	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	2
<b>M7.2 Savoirs journalistiques</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>51</b>	<b>10</b>		<b>130</b>	<b>88</b>									
EP7.2.1 Professional English	1	2		18		2	36	18	CC		ETÉ	01:30	ETÉ	01:30	ETÉ	01:30	3
EP7.2.2 Sources de l'information	1	2	9	15		1	28,5	24	CC		ETO	00:30	ETÉ	01:00	ETO	00:30	3
EP7.2.3 Déontologie	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	01:00	ETÉ	01:00	ETÉ	01:00	ETO	00:30	3
EP7.2.4 Sémiologie	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	2
EP7.2.5 Insertion professionnelle					10	3	20	10	VAL		VAL				VAL		3
<b>M7.3 Pratiques journalistiques</b>	<b>12</b>	<b>12</b>		<b>27</b>	<b>141</b>		<b>322</b>	<b>168</b>									
EP7.3.1 Actu & Revue de presse	2	2			30	3	60	30	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP7.3.2 Genres journalistiques	4	4		15	63	3	142	78	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP7.3.3 Photoreportage	1	2		6	12	3	36	18	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP7.3.4 SR-SE	1	2		6	9	3	30	15	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	3
EP7.3.5 OSINT et Sécurité informatique	1	2			27	3	54	27	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
<b>M7.4 Recherche appliquée</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		<b>9</b>			<b>18</b>	<b>9</b>									
EP7.4.1 Méthodologie de recherche				9		2	18	9	VAL		VAL		VAL		VAL		2
EP7.4.2 Note de recherche	1	2							ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	2
<b>SEMESTRE 8 - S8</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>216</b>		<b>590</b>	<b>342</b>									
<b>M8.1 Savoirs fondamentaux</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>27</b>			<b>68</b>	<b>54</b>									
EP8.1.1 Géopolitique 2	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETO	00:30	2
EP8.1.2 Sciences de l'Info-Com	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	2
EP8.1.3 Cultures numériques	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	2
<b>M8.2 Savoirs journalistiques</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>18</b>		<b>126</b>	<b>90</b>									
EP8.2.1 Professional English	1	2			18	3	36	18	CC		ETÉ	01:30	ETÉ	01:30	ETÉ	01:30	3
EP8.2.2 Histoire des médias	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETO	00:30	2
EP8.2.3 Economie des médias	1	2	9	9		1	22,5	18	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETO	00:30	2
EP8.2.4 Droit de la presse et du web	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	3
EP8.2.5 Sociologie des médias	1	2	9	9		1	22,5	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	O	00:30	2
<b>M8.3 Pratiques journalistiques</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>198</b>		<b>396</b>	<b>198</b>									
EP8.3.1 Actu & Revue de presse	2	2			30	3	60	30	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP8.3.2 Enquête-Investigation	4	2			30	2 ou 3	60	30	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP8.3.3 Multimédia et réseaux sociaux	1	1			18	3	36	18	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP8.3.4 Initiation Techniques audiovisuelles					12	3	24	12	VAL		VAL		VAL		VAL		1
EP8.3.5 Radio-Son-Podcast	2	2			54	3	108	54	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP8.3.6 TV-Image-Mojo	2	2			54	3	108	54	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
<b>M8.4 Recherche appliquée</b>	<b>5</b>	<b>5</b>															
EP8.4.1 Mémoire	3	4							ETÉ	MÉMOIRE			ETÉ	MÉMOIRE			2
EP8.4.2 Soutenance	1	1							ETO	01:00			ETO	01:00			2
<b>TOTAL MASTER 1</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>126</b>	<b>186</b>	<b>367</b>		<b>1150</b>	<b>679</b>									

## MAQUETTE PÉDAGOGIQUE MASTER 2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 9 - S9	30	30	6	102	375		486	279	Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	Bloc
<b>M9.1 Projets éditoriaux</b>	9	9	6	60	30		90	60									
EP9.1.1 Parcours académique	1	3		18		2		18									2
EP9.1.1.a Parcours International							18		CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	
EP9.1.1.b Parcours France-Europe							18		CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	
EP9.1.2 Fact-checking	1	3	3	3	15	2	27	21	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	3
EP9.1.3 Education aux médias et à l'information	1	3	3	3	15	2	27	21	CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	4
<b>M9.2 Savoirs journalistiques</b>	3	3		42	9		60	51									
EP9.2.1 Professional English	1	2		18	9	2	36	27	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP9.2.2 Création média				12		1	12	12	VAL		VAL		VAL		VAL		4
EP9.2.3 Insertion professionnelle	1	1		12		1	12	12	ÉTÉ	01:00	ÉTÉ	01:00	ÉTÉ	01:00	ÉTÉ	01:00	3
<b>M9.3 Pratiques journalistiques</b>	9	9			84		168	84									
EP9.3.1 Enquête-Investigation	4	5			30	3	60	30	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
EP9.3.2 Datajournalisme	1	2			27	3	54	27	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
EP9.3.3 Cartographie-Infographie	1	2			27	3	54	27	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
<b>M9.4 Spécialisations médias</b>	9	9			252		168	84									
EP9.4.1 Spécialisations médias	1	9			84	3		84									
EP9.4.1.a Presse écrite print & web							56		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	3
EP9.4.1.b Radio-Son-Podcast							56		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
EP9.4.1.c TV-Image-Mojo							56		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
<b>SEMESTRE 10 - S10</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>348</b>		<b>381</b>	<b>312</b>	<b>Type</b>	<b>Durée</b>	<b>Type</b>	<b>Durée</b>	<b>Type</b>	<b>Durée</b>	<b>Type</b>	<b>Durée</b>	<b>Bloc</b>
<b>M10.1 Projets éditoriaux</b>	11	11		66	90		126	123									
EP10.1.1 Parcours académique						2		18									2
EP10.1.1.a Parcours International	1	3		18			18		CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	
EP10.1.1.b Parcours France-Europe	1	3		18			18		CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	
EP10.1.2 Fact-checking	1	3			45	1	30	45	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	3
EP10.1.3 Education aux médias et à l'information	1	3			45	1	30	45	CC		ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	ÉTÉ	02:00	4
EP10.1.4 Parcours thématiques	1					2		15									4
EP10.1.4.a Parcours thématique 1	1	2		15			15		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	
EP10.1.4.b Parcours thématique 2	1	2		15			15		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	
<b>M10.2 Savoirs journalistiques</b>	3	3		12	42		56	54									
EP10.2.1 Professional English	1	2		12	12	2	36	24	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP10.2.2 Master Class et Conférences	1	1			30	1	20	30	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	4
<b>M10.3 Pratiques journalistiques</b>	5	5			54		36	54									
EP10.3.1 Journalisme et Innovation	1	1			54	1	36	54	CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	4
EP10.3.2 Portfolio	3	3							ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	4
EP10.3.3 Soutenance Portfolio	1	1							ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	4
EP10.3.4 Projet personnel et professionnel									VAL		VAL		VAL		VAL		4
<b>M10.4 Spécialisations médias</b>	11	11			243		162	81									
EP10.4.1 Spécialisations médias	3	8			81	3		81									
EP10.4.1.a Presse écrite print & web							54		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	3
EP10.4.1.b Radio-Son-Podcast							54		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
EP10.4.1.c TV-Image-Mojo							54		CC		ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	ÉTÉ	DOSSIER	1
EP10.4.2 Stages	1	3							CC								
<b>TOTAL MASTER 2</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>180</b>	<b>723</b>		<b>867</b>	<b>591</b>									
<b>TOTAL MASTER 1 +2</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>132</b>	<b>366</b>	<b>1090</b>		<b>2017</b>	<b>1270</b>									

MAQUETTE PÉDAGOGIQUE MASTER 2ÈME ANNÉE ALTERNANCE

MASTER JOURNALISME	COEF.	ECTS	CM	TD	TP	Groupes	Heures équiv. TD	Heures par étudiant	Session 1		Session 2		Session 1 RSE		Session 2 RSE		BCC
									Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	Type	Durée	Type
<b>SEMESTRE 9 - S9 - ALTERNANCE</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>102</b>	<b>246</b>		<b>257</b>	<b>210</b>									
<b>M9.1 Projets éditoriaux</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>60</b>			<b>51</b>	<b>30</b>									
EP9.1.1 Parcours académique	1	3		18		2	18	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	2
EP9.1.1.a Parcours International							18		CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	
EP9.1.1.b Parcours France-Europe							18		CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	
EP9.1.2 Fact-checking	1	3	3	3		2	7,5	6	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP9.1.3 Education aux médias et à l'information	1	3	3	3		2	7,5	6	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	4
<b>M9.2 Savoirs journalistiques</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>42</b>			<b>42</b>	<b>42</b>									
EP9.2.1 Professional English	1	2		18		2	18	18	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP9.2.2 Création média				12		1	12	12	VAL		VAL		VAL		VAL		4
EP9.2.3 Insertion professionnelle	1	1		12		1	12	12	ETÉ	01:00	ETÉ	01:00	ETÉ	01:00	ETÉ	01:00	3
<b>M9.3 Pratiques journalistiques</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>84</b>		<b>56</b>	<b>84</b>									
EP9.3.1 Enquête-Investigation	4	5			30	3	20	30	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP9.3.2 Datajournalisme	1	2			27	3	18	27	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP9.3.3 Cartographie-Infographie	1	2			27	3	18	27	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
<b>M9.4 Spécialisations médias</b>	<b>9</b>	<b>9</b>			<b>162</b>		<b>108</b>	<b>54</b>									
EP9.4.1 Spécialisations médias	1	9			54	3		54	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP9.4.1.a Presse écrite print & web							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP9.4.1.b Radio-Son-Podcast							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP9.4.1.c TV-Image-MoJo							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
<b>SEMESTRE 10 - S10 - ALTERNANCE</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>246</b>		<b>212</b>	<b>168</b>									
<b>M10.1 Projets éditoriaux</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>36</b>			<b>36</b>	<b>18</b>									
EP10.1.1 Parcours académique	1	3		18		2	18	18	CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	
EP10.1.1.a Parcours International							18		CC		ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	ETÉ	02:00	
EP10.1.1.b Parcours France-Europe							18										
<b>M10.2 Savoirs journalistiques</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>12</b>	<b>30</b>		<b>32</b>	<b>42</b>									
EP10.2.1 Professional English	1	2		12		2	12	12	CC		ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	3
EP10.2.2 Master Class et Conférences	1	1			30	1	20	30	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	4
<b>M10.3 Pratiques journalistiques</b>	<b>5</b>	<b>5</b>			<b>54</b>		<b>36</b>	<b>54</b>									
EP10.3.1 Journalisme et Innovation	1	1			54	1	36	54	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	4
EP10.3.2 Portfolio	3	3							ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	4
EP10.3.3 Soutenance Portfolio	1	1							ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	ETO	00:30	4
EP10.3.4 Projet personnel et professionnel									VAL		VAL		VAL		VAL		4
<b>M10.4 Spécialisations médias</b>	<b>11</b>	<b>11</b>			<b>162</b>		<b>108</b>	<b>54</b>									
EP10.4.1 Spécialisations médias	3	8			54	3		54	CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	3
EP10.4.1.a Presse écrite print & web							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP10.4.1.b Radio-Son-Podcast							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP10.4.1.c TV-Image-MoJo							36		CC		ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	ETÉ	DOSSIER	1
EP10.4.2 Stages	1	3							CC								
<b>M10.5 Alternance</b>	<b>8</b>	<b>8</b>															
EP10.5.1 Alternance	1	8							CC								
<b>TOTAL MASTER 2 ALTERNANCE</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>6</b>	<b>150</b>	<b>492</b>		<b>469</b>	<b>378</b>									

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie :

- pour votre santé : accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention,
- pour favoriser l'accompagnement social,
- pour soutenir vos initiatives,
- pour développer la pratique sportive sur les campus,
- pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur,
- pour améliorer l'accueil des étudiants



## Couverture sociale

Les étudiants nationaux qui s'inscrivent pour la 1ère fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé ; ils restent affiliés, sans avoir de démarche à accomplir, en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autre), généralement celui de leurs parents.



## Étudiants en situation de handicap

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'un secrétaire). Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

De plus, la Mission Handicap est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

Besoin d'aide pour vos démarches ? Contactez à l'IUT :

- Christine Fontaine (secrétariat général) :

[christine.fontaine@univ-tours.fr](mailto:christine.fontaine@univ-tours.fr)

- Hélène Maclennan (enseignante) :

[helene.maclennan@univ-tours.fr](mailto:helene.maclennan@univ-tours.fr)

Mission Handicap  
Bâtiment H  
60 rue du Plat d'Étain  
37000 Tours  
02 47 36 68 39

## La Mission Égalité de l'Université de Tours

travaille à mettre en œuvre et à faire respecter les principes d'égalité, de parité et de mixité dans l'établissement et à lutter contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir étudier en toute sérénité.

### Cellules d'écoute de l'université de Tours

**Victimes ou témoins, ne restez pas seul-es** : l'Université s'engage à vos côtés contre toutes formes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement, cyberharcèlement, discriminations, conflits.

**Des cellules d'écoute dédiées**, au fonctionnement collégial, composées de personnels, de professionnels, d'étudiantes et d'étudiants formés à ces thématiques peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

## Contacts

Cellules d'écoute  
(2 adresses)

[vss@univ-tours.fr](mailto:vss@univ-tours.fr)

(contre les violences sexistes et sexuelles)

[stop-discr.etu@univ-tours.fr](mailto:stop-discr.etu@univ-tours.fr)

(contre les discriminations et les harcèlements)

### Correspondant.es Égalité

Ce sont des personnels présents dans les composantes, les BU, le SSE et les services centraux, à votre disposition pour toute question en lien avec les questions d'égalité à l'Université.



### Mission égalité

Pour l'IUT de Tours : **Maryse RIZZA**

[maryse.rizza@univ-tours.fr](mailto:maryse.rizza@univ-tours.fr)

## Vie associative



La **vie associative étudiante** est le moyen privilégié de la rencontre, de l'expression des différences, du partage des valeurs et d'une ouverture sur l'extérieur. Elle s'exerce dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, le loisir, le volontariat, la citoyenneté, ...

Si vous souhaitez vous investir dans une association, retrouvez la liste des associations sur le **site de l'Université** ([univ-tours.fr](http://univ-tours.fr)) rubrique «**Vie étudiante**». N'hésitez pas non plus à contacter des étudiants de deuxième année qui pourront vous donner des indications sur les structures existantes.

## Visite médicale

Une bonne santé et un bon moral contribuent à la réussite des étudiants. C'est pourquoi, en cours d'année, vous serez convoqué, par le **Service de Santé Universitaire (SSU)**, à un examen médical gratuit. Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- mettre à jour vos vaccinations, envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Vous pouvez également prendre un rendez-vous quand vous le souhaitez si vous voulez consulter un spécialiste.

Secret médical et confidentialité sont garantis. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

### SSE

Bâtiment H  
60 rue du Plat d'Etain - 37000 Tours  
02 47 36 77 00

## Étudiants sportifs de haut niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)**. Par ailleurs, ce service peut, conformément à la circulaire n° 1455 du 6 Octobre 1987, l'aider à concilier ses activités sportives et la poursuite de ses études supérieures (organisation de l'emploi du temps, suivi diététique, contrôle médical...).

### SUAPS

14 Avenue Monge  
37000 Tours  
[suaps@univ-tours.fr](mailto:suaps@univ-tours.fr)  
02 47 36 70 24



## Matériel (Informatique et Audiovisuel)

L'accès au matériel informatique est libre. Les étudiants doivent donc avoir une attitude responsable. (cf : règlement des études III.4).

### SERVICE AUDIOVISUEL / LANGUES / MULTIMÉDIA

**Missions : Prêt de Matériel, Initiation, Assistance, Création, Événementiel, ...**

Maniement du matériel de prises de vues, élaboration de scénarios, montage vidéo et postproduction, conception et réalisation de CD-roms, de DVD, de sites web et de produits à but pédagogique et informatif. Tournages multicaméras, reportages événementiels lors des projets pédagogiques et des manifestations organisées par l'IUT.

Le parc de matériel mis à disposition est important : Dictaphones, Magnétophones, Caméscopes, Eclairages, Appareils photos, Postes de montages Vidéo et Audio.

Le prêt de matériel Audiovisuel se fait uniquement dans le cadre des activités pédagogiques, avec accord d'un enseignant. La réservation doit se faire quinze jours minimum avant le prêt.

Service Audiovisuel  
Bâtiment E 4<sup>ème</sup> étage  
salle E4050

Ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et  
de 13h30 à 17h30

02 47 36 75 60  
[av-iut@univ-tours.fr](mailto:av-iut@univ-tours.fr)

## Centre de Ressources en Langue (CRL)

Le CRL de l'IUT de Tours répond à un objectif pédagogique fondé sur une individualisation de l'apprentissage des langues, et conduit tout naturellement les utilisateurs à développer une certaine autonomie en ce qui concerne leur projet d'études.

Espace de travail convivial rassemblant des ressources variées, il se veut souple d'utilisation pour permettre à l'apprenant de progresser à son rythme et en autonomie vers le niveau visé.

Des ressources multiples s'adaptant au niveau de chacun sont à votre disposition dans ces lieux : vidéos en VO, télévisions étrangères, ateliers de conversation, ... Des tuteurs étudiants sont présents pour vous accompagner si besoin.

### CRL, BU

Des espaces de travail  
pour progresser  
en autonomie !

## Bibliothèque universitaire

Service commun de l'IUT de Tours, la BU propose aux étudiants, aux enseignants et aux personnels administratifs et techniques un accès aux sources d'information spécialisées nécessaires à leur activité. Il sert d'appui à la pédagogie et aux actions de formation. Il propose de très nombreux ouvrages et ressources à consulter sur place ou à emprunter. Cette Bibliothèque Universitaire est un lieu de travail idéal.

## Relais Com

**Relais Com** vous accompagne dans vos différents besoins en matière de communication.

Vous avez besoin de conseils, nous sommes à votre disposition pour toute demande.

Vous avez des infos à partager sur la vie de votre département, un projet étudiant ?

Envoyez les informations utiles à [relaiscom.iutt@univ-tours.fr](mailto:relaiscom.iutt@univ-tours.fr) et nous nous occuperons de les publier soit sur :

- le site de l'IUT,
- les réseaux sociaux de l'IUT,
- les écrans TV.

⇒ *N'hésitez pas à nous solliciter !*

Relais Com  
Bâtiment A - RDC  
Salle A0140

02 47 36 75 14  
[relaiscom.iutt@univ-tours.fr](mailto:relaiscom.iutt@univ-tours.fr)



## Information sur les élections des représentants étudiants au conseil de l'IUT

Le Conseil de l'IUT est composé de 36 membres dont 6 usagers. L'importance de cette représentation permet de peser sur les diverses décisions (élection du Directeur, vote du budget, créations de filières, etc.) et donc de participer largement à la vie démocratique et représentative de l'IUT.

## Mobilité étudiante à l'international

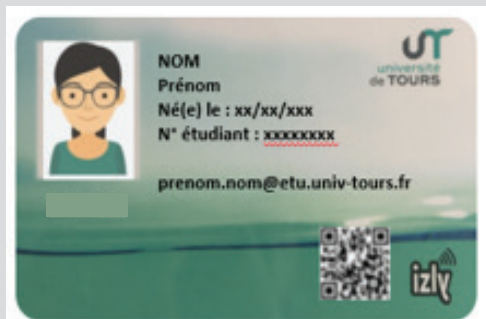
Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, développe la capacité d'autonomie et démontre votre adaptabilité. Chaque année, plus de 450 étudiants de l'université de Tours partent en mobilité pour leurs études et autant réalisent un stage à l'étranger.

Plus de 90 % des étudiants valident leur séjour à l'étranger à leur retour, dès lors que le programme défini avec leur coordinateur pédagogique a été mûri, établi et respecté (validation des crédits établis dans le contrat pédagogique et suivis à l'étranger dans le cursus d'origine de l'étudiant). Pour plus d'informations, rapprochez-vous du responsable des relations internationales de votre département.

## Carte Étudiant

Votre carte d'étudiant vous permet :

- d'emprunter vos livres au centre de documentation,
- de payer vos repas aux restaurants et cafétérias de l'Académie gérés par le CROUS et vos boissons à certains distributeurs automatiques,
- de payer vos impressions et photocopies,
- d'accéder à certains espaces à accès contrôlé (salle informatique par exemple).



# Impressions et photocopies à l'IUT

Les étudiants peuvent imprimer et photocopier des documents sur n'importe quel site de l'Université de Tours grâce à des imprimantes mises à leur disposition dans les différents bâtiments.

Pour utiliser ce service, vous devez vous connecter sur le site **imprimer.univ-tours.fr** avec vos **identifiants ENT**, cliquer sur Impression Web puis Envoyer un travail. Vous choisissez ensuite le type d'impression (couleurs ou en noir et blanc), le nombre de copies et vous sélectionnez le ou les fichiers à imprimer.



[imprimer.univ-tours.fr](http://imprimer.univ-tours.fr)

Ceux-ci sont ensuite automatiquement envoyés en liste d'attente sur le serveur de l'université. Pour récupérer vos documents, il vous suffit de débloquent l'impression avec **la carte Atout' Centre** en la passant devant le lecteur de n'importe quelle machine de l'université.

## Etudiants artistes

L'université de Tours accorde un statut aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique en vue de se professionnaliser dans le domaine artistique. Ce statut permet de prendre en compte une pratique artistique intensive, reconnue pour son niveau élevé : il permet de valoriser la pratique artistique de l'étudiant.e tout en lui permettant de valider une formation, par l'aménagement de son cursus.

Plus d'info sur :

[univ-tours.fr/formations/etudier-autrement/statut-etudiant-e-artiste](http://univ-tours.fr/formations/etudier-autrement/statut-etudiant-e-artiste)



## WIFI

EDUSPOT est le réseau WIFI de l'Université. Très simple d'utilisation, il permet de bénéficier d'une couverture WIFI sécurisée sur l'ensemble de l'université.

## ENT

Votre environnement numérique de travail est le portail d'accès à toute une série d'outils utiles durant votre formation : messagerie, emplois du temps, dossier étudiant, résultats, ressources documentaires, cours en ligne, réinscription...

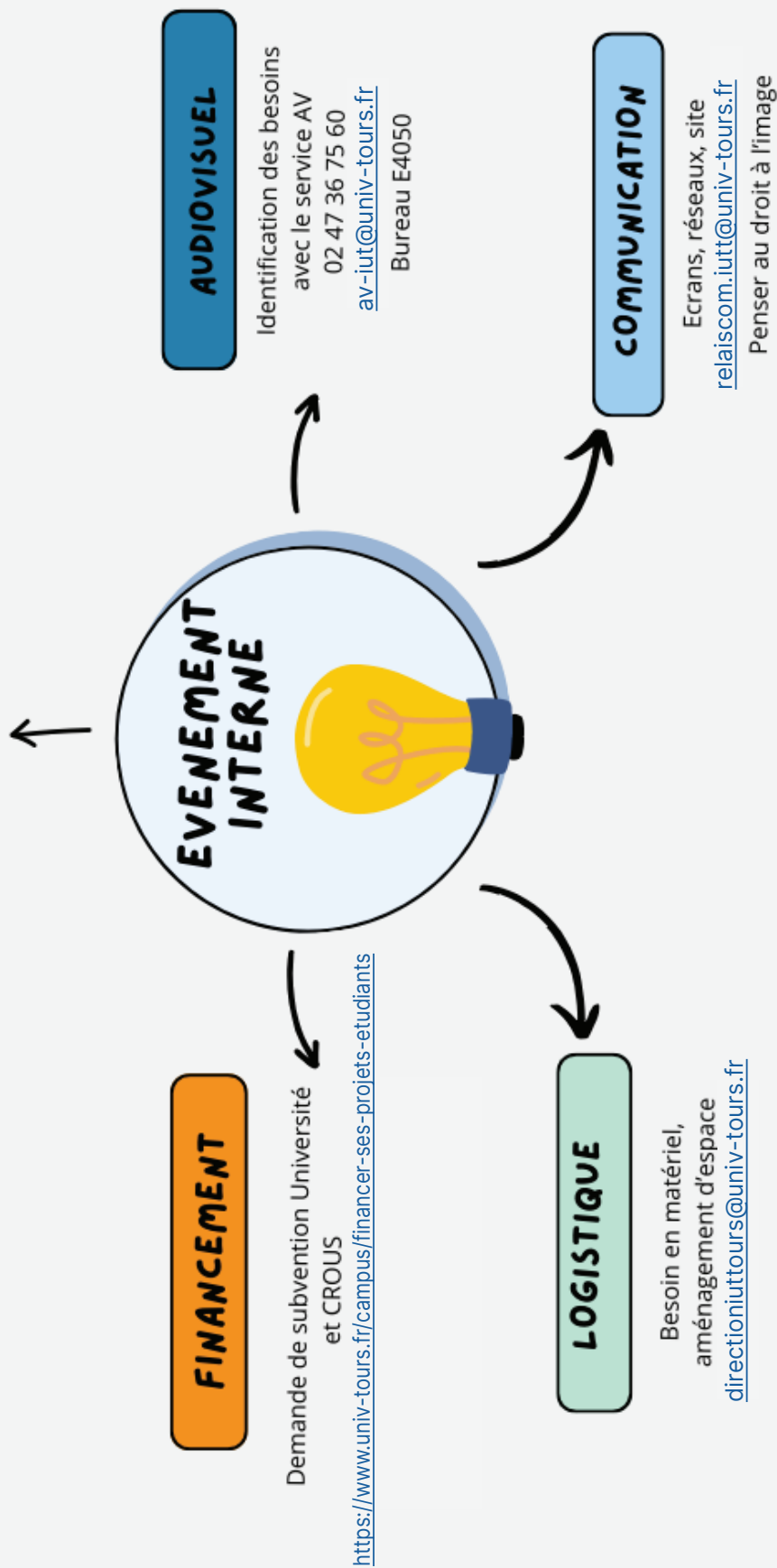
Pour vous connecter : [ent.univ-tours.fr](http://ent.univ-tours.fr)

## INFORMER LA DIRECTION

Projet étudiant :

- Date/horaires/lieu/objet/nombre de personnes attendues (internes et/ou externes)
- Nom des référents (étudiants + enseignant du département)
- Besoins logistiques (grilles, tables, chaises, réservation de salles...)

= [directioniuttours@univ-tours.fr](mailto:directioniuttours@univ-tours.fr)



## Adresses utiles

### Mairie de Tours

13 rue des Minimes  
37000 TOURS  
02 47 21 60 00

### OFFICE DU TOURISME

78-82 Rue Bernard Palissy  
37042 TOURS  
02 47 70 37 37

### SNCF

Place du Général Leclerc  
37000 TOURS  
36 35



### FIL BLEU

(Réseau de bus de  
l'agglomération Tourangelle)  
9 rue Michelet  
37000 TOURS  
02 47 66 70 70

### CLOUS de Tours

60 rue de Plat d'Étain  
37000 TOURS  
02 47 60 90 39

### CAF

(Caisse d'Allocations Familiales)  
1 rue Flemming  
37045 TOURS Cedex 9  
32 30

### CPAM

(Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie d'Indre et Loire)  
36 rue Edouard Vaillant  
37000 TOURS  
3646



## Services internes de l'université



### SRI

(Service des relations  
internationales)  
60 rue du Plat d'Étain  
37000 TOURS  
02 47 36 67 04

### SUAPS

(Service universitaire des  
activités physiques et sportives)  
14 avenue Monge  
37200 TOURS  
02 47 36 70 24

### SSE

(Service de santé étudiants)  
60 rue du Plat d'Étain  
37000 TOURS  
02 47 36 77 00

### MOIP

(Maison de l'orientation et de  
l'insertion professionnelle)  
60 rue du Plat d'Étain  
37000 TOURS  
02 47 36 81 70









2025 - 2026

IUT Tours  
Information  
Communication

EPJT  
École publique  
de journalisme  
de Tours

# Guide ÉTUDIANT

MASTER DE  
JOURNALISME  
Information Communication  
UFR Lettres et Langues

Plus d'infos : [iut.univ-tours.fr](http://iut.univ-tours.fr)



UT université  
de TOURS

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux  
@iutdetours

